

Vendredi 20 janvier à 18h30 : Signature de la convention entre le Pays Vichy- Auvergne et la chambre régionale de l'Économie Sociale et solidaire

Engagé dans une démarche de développement économique et de mise en réseau des acteurs de son territoire, le Pays Vichy-Auvergne participe à la promotion de l'Économie sociale et solidaire, en partenariat avec la CRES (Chambre régionale de l'Économie sociale d'Auvergne). Dans la continuité d'une première action, en novembre 2011, où l'économie sociale et solidaire avait été expliquée aux acteurs locaux via un théâtre forum, **le Pays Vichy-Auvergne a signé, vendredi 20 janvier à 18h30, à Cusset, Centre social de la Passerelle, Rue Pierre Boubet, une convention avec la CRES Auvergne.**

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Partenariat avec la CRES Auvergne

Vendredi 20 janvier, de 14h à 21h30, la CRES organise un séminaire, à Cusset en présence de Gérard Courtadon, Président de la CRES Auvergne et de Pascale Semet, Vice-Présidente du Conseil régional d'Auvergne en charge de la politique de la ville, du Logement et de l'économie Sociale et Solidaire.

Après une table-ronde où interviendront Jean-Michel Guerre, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne en charge de l'attractivité des Territoires, Laetitia Guillard, géographe, Christian Oger, Directeur de la CRES Bretagne, Pascale Semet et Pierre Petitbout, une convention sera signée avec le Pays Vichy-Auvergne.

L'objet de la convention, signée, entre le Pays Vichy-Auvergne et la CRES Auvergne, le vendredi 20 janvier à 18h30 a objectifs :

- 1- Promouvoir et développer l'économie sociale et solidaire sur le Pays Vichy-Auvergne,**
- 2- Structurer et développer l'économie sociale et solidaire sur le Pays Vichy-Auvergne,**
- 3- Développer l'initiative, l'activité et l'emploi économie sociale et solidaire sur le Pays Vichy-Auvergne.**

Missions de la CRES Auvergne

Missions votées en assemblée générale du 09 juin 2008

La CRES Auvergne a pour mission de placer l'économie sociale et solidaire comme un secteur économique à part entière dans la région, en :

- 1- Facilitant l'échange de pratiques de l'économie sociale et solidaire et leur accès à tous,
- 2- Facilitant la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire et des expertises de ses acteurs,
- 3- Développant la pertinence et l'efficacité de l'économie sociale et solidaire et des entreprises adhérentes,
- 4- Promouvant l'économie sociale et solidaire, ses résultats et ses initiatives,
- 5- Implantant la CRES dans les territoires administratifs (départements) et de projets (pays...).

Fonctions de la CRES Auvergne

Fonctions permanentes votées en assemblée générale du 09 juin 2008

La CRES Auvergne développera les fonctions suivantes :

- 1- Un regroupement de l'ensemble des familles de l'économie sociale et solidaire
- 2- Une adhésion ouverte à tout acteur de l'économie sociale et solidaire
- 3- Une ressource ouverte à toute personne morale ou physique, administration ou collectivité mobilisée par l'économie sociale et solidaire
- 4- Une représentation extérieure de l'économie sociale et solidaire
- 5- Une expertise sur l'économie sociale et solidaire dans la région en particulier par la mobilisation des savoir-faire des ses membres,
- 6- Une animation qui valorise l'économie sociale et solidaire tant en interne qu'en externe ; dans le domaine institutionnel comme privé.

L'économie Sociale, une présence en Auvergne

Depuis sa création par les Fédérations Associatives, Coopératives et Mutuelles d'Auvergne, la CRES Auvergne fédère les actions de développement de l'Économie Sociale et représente l'interface entre le secteur non lucratif et les représentants de l'État.

C'est une structure régionale reconnue par l'État et la Région qui rassemble les organismes adhérant à des principes communs :

- ▶ Libre association des individus
- ▶ Gestion démocratique dans l'entreprise : un homme = une voix
- ▶ Non cumul individuel des profits
- ▶ Solidarité
- ▶ Responsabilité

Aujourd'hui la Chambre Régionale de l'Économie Sociale d'Auvergne est l'interlocuteur privilégié du Conseil Régional d'Auvergne, de l'État via la Préfecture régionale en matière d'économie sociale. Nous sommes soutenus par ces établissements.

Aussi, ses actions en matière de soutien à la vie associative sont reconnues par la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS).

L'économie sociale est un secteur qui crée de l'emploi

Aujourd'hui, l'économie sociale occupe en Auvergne 50 000 emplois, soit 11% de l'ensemble des salariés de la région, répartis dans près de 18 000 établissements.

Ce secteur concentre l'essentiel de son activité dans les services.

79% de ces salariés travaillent dans une association, 13% dans une coopérative et 5% dans une mutuelle.

<http://www.cres-auvergne.org/>